

HÔTEL DE VILLE	DESCRIPTION DE LA DEMANDE
Demande déposée le 21/03/2011	
Complétée le	
Par :	SAS ED rep. par M. Dominique HURTIS
Demeurant à :	120 rue du Malleret Joinville 94405 VITRY SUR SEINE
Représenté par :	
Pour :	travaux intérieurs dans un ERP
Sur un terrain sis à :	9001 Avenue DE LA GRANGE Yerres

Référence dossier
N° AT91691 11 10003

Le Maire,

Vu la demande susvisée ;  
 Vu le code de la Construction et de l'habitation,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'avis Favorable du service DDT - Commission d'arrondissement pour l'accessibilité et la Sécurité, en date du 9/5/2011,  
 Vu l'avis Favorable du service DIRECT. DEP. DES SERVICES INCENDIE ET SECOURS en date du 23/5/2011,

### ARRETE

Article 1 : La demande de travaux est **ACCORDEE**.

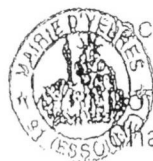
Article 2 : Le bénéficiaire des travaux devra se conformer strictement aux prescriptions contenues dans l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Yerres, Le 23 juin 2011



Jacqueline CAILLOT

Conseillère Municipale Déléguée  
 Chargée de l'Urbanisme

Accusé de réception en préfecture
0912191065120110623-2011-313-AR
Date de signature -
Date de réception : 29/06/2011



Internet : [www.yerres.fr](http://www.yerres.fr)

*La douceur de vivre*